



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU MASSIF DES 3 BECS

Siège Social : Mairie de Vailly – Chef-Lieu – 74470 VAILLY (Haute Savoie)

PROCES VERBAL

REUNION DU SYNDICAT DE L'ASA DES 3 BECS

Samedi 14 avril 2017 - 9h 30 – Espace Associatif La fruitière – Sous La Côte – 74470 VAILLY

Présents :

Délégués titulaires : Tous les membres titulaires

Délégués suppléants : Francine Bidal, René Charles, Mr Yannick Trabichet.

Absent excusé : Jean-Claude Germain (membre suppléant)

Représentant Chambre Interdépartementale d'Agriculture Savoie Mont-Blanc : Bernadette Jordan

Le PV de la réunion du 22/07/2016 est approuvé à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance : TRABICHET Christophe

I/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

En préambule, il est rappelé que tous les frais liés à la constitution de l'ASA ont été pris en charge par la Commune de Vailly qui a bénéficié à ce titre d'une subvention attribuée par le Conseil Savoie Mont-Blanc.

Le projet de budget, qui est présenté ce jour, fait apparaître :

En investissement :

Les travaux correspondant au coût estimé de la desserte forestière d'un montant de 283 070,80€

Les subventions notifiées pour 226 456,64€

Le prêt relais en dépenses et recette de 200 000€

L'autofinancement pour 56 614,16€

En fonctionnement :

Des charges à caractère général pour 6 453,84€

Des charges de gestion courantes pour 1 000€

Des charges financières pour 3 000€

Le virement à la section d'investissement de 56 614,16€

Les participations des propriétaires et de la commune de Vailly sont inscrites pour 67 068€.

Proposition Budget Primitif 2017 - ASA DES 3 BECS	
Investissement	BP 2017
	Dépenses
Immobilisations en cours	283 070,80
Emprunts	200 000,00
Total DR	483 070,80
Investissement	BP 2017
	Recettes
Subventions d'investissement	226 456,64
Autofinancement	56 614,16
Emprunts	200 000,00
Total RR	483 070,80
Fonctionnement	BP 2017
	Dépenses
Charges à caractère général	6 453,84
Charges de gestion courante	1 000,00
Charges Financières	3 000,00
Autofinancement	56 614,16
Total DR	67 068,00
Fonctionnement	BP 2017
	Recettes
Participations (Commune et Propriétaires)	67 068,00
Total RR	67 068,00

Le Syndicat, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 présenté de l'ASA des 3 BeCS comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 67 068,00 €

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 483 070,80 €.

II/ QUESTIONS DIVERSES

Martelage de l'emprise

Des membres du Syndicat sont intéressés pour se rendre sur site durant la période d'intervention de COFORET afin de prendre connaissance du piquetage et faire remonter d'éventuels questionnements.

Organisation des travaux

Mr Yannick Trabichet et Mme Francine Bidal s'interrogent sur le choix des entreprises qui interviendront sur le chantier. S'agira-t-il d'entreprises locales ?

Mme la Présidente rappelle que le principe de liberté d'accès à la commande publique ne permet pas de mettre en place des critères d'attribution fondés sur l'implantation géographique des candidats. Une vigilance sera apportée sur les critères d'attribution lors l'établissement du dossier de consultation des entreprises.

Il est demandé que les problèmes techniques (captage de source, stockage matériaux) qui seront relevés avant le lancement de l'opération soient débattus avec le Maître d'œuvre avant le lancement de la consultation.

Demandes de coupes de bois par les propriétaires

Certains propriétaires se demandent s'ils ont la possibilité d'effectuer une coupe de bois sur leurs parcelles situées sur le périmètre de l'ASA.

Bernadette Jordan précise que chaque demande devra faire l'objet d'une demande auprès du syndicat. Il est entendu que l'objectif de « gestion vertueuse » du massif devra être pris en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H 30.

La Présidente,



Mme Yannick Trabichet



La présidente.
Yannick TRABICHET